

Commission de Suivi de Site

Grésivaudan

Compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2019

à 14h30 à la préfecture de l'Isère, avec la participation de :

Représentants des administrations publiques

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne
Rhône-Alpes

M. Mathias PIEYRE
Chef de l'Unité Départementale de l'Isère
Mme Claire-Marie N'GUESSAN
Adjointe au chef de l'Unité Départementale de
l'Isère

Service Départemental d'Incendie et de Secours
(SDIS)

Capitaine Christophe MARRA
Bureau des risques technologiques de l'Isère

Représentants des exploitants

SOBEGAL

M. Noël JURADO
Chef de dépôt

ST MICROELECTRONICS

M. Eric GERONDEAU
Directeur du site
Mme Martine DRUGES
Responsable ESH

Représentants des collectivités territoriales

Commune de Domène

M. Jean CRESCINI
Adjoint en charge de l'urbanisme
Mme Lucille SAFIN
Responsable du Service Urbanisme

Commune de Crolles

Mme Nelly GROS
Adjointe au maire
M. Yann AURENSAN
Responsable pôle aménagement

Grenoble Alpes Métropole

M. Bertrand MARION
Chargé de mission risques

Représentants des salariés

SOBEGAL

M. Bruno GUILLON
Délégué du personnel

Rédaction du compte-rendu

Mme Camille GAGNEUX
Société IDDEST

Compte rendu de la réunion

1. Ouverture de la réunion

M. PIEYRE remercie pour leur présence l'ensemble des participants à cette réunion de commission de suivi de site du Grésivaudan et excuse l'absence de la Préfecture de l'Isère.

2. Retour sur l'accident de Lubrizol

M. PIEYRE revient sur l'accident du site Lubrizol le 26 septembre 2019 en faisant le parallèle avec les sites SEVESO seuil haut isérois. Il précise que les raisons de cet incendie ne sont toujours pas connues et que des enquêtes notamment administratives et pénales sont en cours.

M. PIEYRE insiste sur l'importance du retour d'expérience et les enseignements à tirer de cet accident.

Une instruction du Ministère est parue le 2 octobre 2019 pour rappeler les obligations de conformité des études de dangers, la nécessité de tenir à jour les inventaires, d'effectuer des exercices d'urgence de nuit, y compris avec les services de l'Etat.

Un courrier a été envoyé par le Préfet de région le 3 octobre 2019 à l'ensemble des exploitants de sites SEVESO seuil haut et bas. Il rappelait aux exploitants leur responsabilité sur la conformité du site à leur étude de dangers (activités, produits, etc.), attirait leur attention sur l'importance d'une bonne connaissance des risques et de la conduite à tenir en cas d'événement par les opérateurs, demandait la réalisation d'exercices POI en dehors des périodes d'activité, et appelait à améliorer la connaissance de la nature et des produits stockés. L'ensemble des exploitants, dont SOBEGAL et ST Microelectronics ont répondu à ce courrier.

Ces actions font partie de la feuille de route 2020 des inspecteurs de la DREAL. Des inspections post Lubrizol ont déjà eu lieu en Isère.

3. Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 novembre 2018

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé.

4. Présentation de l'établissement SOBEGAL

M. JURADO présente les activités du dépôt de GPL SOBEGAL de Domène, filiale d'Antargaz et de Butagaz.

Il présente le bilan 2018/2019 du système de gestion de la sécurité en précisant qu'aucun accident n'a été recensé sur le site. Un exercice incendie est réalisé une fois par mois et plus de 200 opérations de test et maintenance des équipements sont menées à l'année, ainsi que 80 opérations de contrôle de camions-citernes.

Le dernier exercice POI/PPI a été réalisé le 20/12/2018 en présence du SDIS et de la cellule de crise de la Préfecture. Plusieurs réflexions ont été engagées suite à cet exercice notamment en matière de communication.

Des actions ont été réalisées pour la prévention des risques en 2018 – 2019, notamment :

- Installation de vidéo surveillance ;
- Mise en adéquation des consignes du site avec le Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Isère ;
- Remise de la notice de réexamen quinquennale de l'Etude de Dangers du site ;
- Requalification décennale du réservoir (été 2019) ;

- Réalisation du projet de réduction des risques défini dans le PPRT (rapprochement des postes de transfert camion du réservoir enceinte béton), représentant un coût de plus d'1 M€ ;
- L'étude sismique a été mise en conformité.

Questions des participants :

- A la demande de Mme SAFIN, il est précisé que la canalisation permettant le chargement et le déchargement a été dédoublée : auparavant, elle faisait 6 pouces, elle a été remplacée par deux canalisations de 3 pouces.
- Pour faire le lien avec Lubrizol, M. PIEYRE demande si l'état des stocks est connu en temps réel. M. JURADO confirme qu'un relevé est effectué matin et soir. Ces données sont en permanence accessibles.
- M. PIEYRE demande des précisions sur le système d'astreinte. M. JURADO indique que deux agents sont d'astreinte 24h/24h, 7 jours/7. Ils sont en capacité de se rendre sur le site dans un délai maximum de trente minutes après l'appel de la télésurveillance.

Présentation de la DREAL

En préambule et concernant l'ensemble des établissements, il est précisé que la présence des inspecteurs sur site est renforcée.

Mme N'GUESSAN présente les actions de la DREAL sur l'établissement SOBEGAL :

Procédures ICPE :

- Pas de procédure ICPE à signaler au 2nd semestre 2018 et 1^{er} semestre 2019
- L'instruction de la notice de réexamen de l'étude de dangers du 2 septembre 2019 est prévue dans les prochains mois.
- Comme indiqué ci-dessus, les travaux permettant de réduire l'impact accidentel des installations de SOBEGAL sur les entreprises riveraines ont été réalisés au cours de l'été 2019.

Contrôle des installations :

- Une inspection avait été réalisée le 27 juin 2018 et n'avait pas mis en exergue de non conformités critiques. Il n'y a pas eu de contrôle sur site en 2019.
- Une inspection sera programmée en 2020 pour vérifier notamment la conformité des travaux de réduction du risque accidentel.

5. Présentation de l'établissement ST Microelectronics

M. GERONDEAU présente les activités du site de Crolles.

Il présente les modifications :

- réalisées en 2019 : mise en place d'un incinérateur de solvant visant à réduire les émissions de COV, ajout d'une unité de production d'azote ultra pure et extension de la salle blanche ;
- et celles prévues en 2020 : construction d'un nouveau bassin incendie et augmentation de la capacité de la station de traitement des effluents aqueux.

Mme DRUGES présente le bilan du système de gestion de la sécurité.

Elle rappelle les 15 phénomènes dangereux identifiés, déclinés en 40 situations modélisées.

La mise à jour de l'étude de dangers est à rendre à la fin du mois de novembre 2019.

Mme DRUGES présente les événements significatifs sur la période :

- 1^{er}/02/2019 : épandage de soude lors d'un dépotage
- 24/05/2019 : départ de feu d'un groupe électrogène dans une camionnette

Pour chacun de ces événements, sont présentés les circonstances, les conséquences et les actions engagées.

Enfin, Mme DRUGES présente le bilan de l'exercice POI réalisé avec le SDIS en septembre 2019 (simulation d'un départ de feu sur le moteur de la pompe de la ligne de stripping et épandage d'acide sulfurique-STEL).

Présentation de la DREAL

Mme N'GUESSAN présente les actions de la DREAL sur l'établissement :

Procédures ICPE

- Projet d'extension C300E Phase 1 (augmentation de la capacité de production) : il s'agit de réaliser une extension de la salle blanche de l'unité C300 (1253 m²) ainsi que des locaux techniques associés. La demande d'examen au cas par cas date du 19 juin 2019. Il a été décidé le 23 juillet 2019 que ce dossier n'était pas soumis à une Evaluation Environnementale. La seconde phase d'instruction est prévue avec un projet d'arrêté préfectoral .
- Examen toujours en cours du projet d'augmentation du stockage de fluor car l'analyse de risques est incomplète (a fait l'objet de deux visites d'inspection).
- Mise en œuvre le 2 juillet 2019 par l'inspection et l'ARS de la procédure de cas groupés de légionellose (4 cas ont été révélés sur la commune de Crolles dont un sous-traitant de STMicroelectronics). Une analyse inopinée de légionelles a été réalisée montrant aucun dépassement du seuil en legionella pneumophila sur le site de STMicro.

Contrôle des installations

- 22 octobre 2018 visant les générateurs de fluor : récolement des dispositions du chapitre 9.5 de l'arrêté préfectoral cadre du 20 mai 2016, gestion des mesures de maîtrise des risques instrumentés (MMRi) et examen des suites données à l'incendie du 23 juin 2018 d'un onduleur électrique (*gestion globale perfectible des MMR, améliorations à apporter concernant l'identification des MMR et leur suivi rigoureux par rapport aux 4 critères (efficacité cinétique testabilité et maintenance). Le suivi est à formaliser.*
- 5 décembre 2018 : actions envisagées après l'incident du 3 juillet 2018 (dépassement du seuil de legionella pneumophila de 100 000 UFC/l) et sur l'examen des conditions d'exploitations des tours aéroréfrigérantes (TAR) (*Amélioration du système de gestion du risque légionelles et actions à mettre en œuvre hors heures ouvrées en cas de dérive des paramètres de suivi des TAR).*
- 28 février 2019 : suites données aux inspections réalisées en 2018 visant les fluides frigorigènes et les MMR (*Engager la mise en conformité des groupes froids avec système de détection de fuite*)
- 12 août 2019 :
 - Circonstances de l'incident du 24 mai 2019 et gestion de l'évènement (incendie d'une camionnette stationnée près du bâtiment de production « Fab 97 ») (*Bonne gestion de l'incident, attention à la sous-traitance des travaux*)
 - Mise en conformité des groupes froids, contrôle des émissions de Composés Organiques Volatils (COV) (*Poursuivre la mise en conformité des groupes froids, poursuivre les actions engagées pour mettre en conformité les rejets COV, axes de progression sur le suivi des résultats de mesures en COV au regard des critères de dépassement des normes autorisés).*

Questions des participants :

- M. GERONDEAU demande si l'origine de la légionelle a été identifiée. Mme N'GUESSAN répond qu'elle ne dispose pas de l'information sur l'origine.
- Mme GROS demande dans quels délais le PPI (plan particulier d'intervention) de ST Microelectronics sera mis en place. Mme N'GUESSAN répond qu'un programme annuel de révision / élaboration des PPI est établi par la préfecture au regard des distances et enjeux.

6. Point de situation globale PPRT & PPI

En préambule, Mme N'GUESSAN rappelle les 4 piliers de la maîtrise des risques :

- Réduction des risques à la source avec les études de dangers
- Maîtrise de l'urbanisation avec les PPRT
- Plan de secours avec les PPI
- Information du public avec les commissions de suivi de site

Avancement du post PPRT de Domène

Les mesures foncières représentent un montant total de 7 000 000 €.

- 2 logements et 3 activités en expropriation
- 1 logement et 4 activités en délaissement

Un arrêté de financement des mesures foncières a été pris le 14/06/2019.

Une réunion est prévue prochainement.

Un courrier de la Préfecture a été adressé aux 101 activités impactées par le PPRT le 30/07/2019. Un projet d'accompagnement des activités est prévu par Grenoble Alpes Métropole.

A la demande de Mme GROS, il est précisé que dans le délaissement, la métropole a l'obligation de rachat.

Les travaux sur les logements sont pilotés par la Métropole :

- 19 logements sont concernés (échéance de réalisation des travaux à février 2025)
- L'estimation des travaux est fixée à 390 000 € TTC
- La convention de financement des travaux est en cours de signature
- Un accompagnement des propriétaires est prévu.
- Le choix du prestataire est en cours.
- Le dispositif sera lancé avant la fin de l'année 2019. Une formation est prévue en décembre pour les artisans qui seront en charge des travaux.

Par ailleurs, M. MARION indique que la Métropole travaille sur les mesures à prendre concernant la voirie et les espaces publics.

PPI de Domène

Le PPI de Domène a été approuvé le 4 décembre 2018.

Un exercice télé-alerte sites SEVESO a été réalisé en février 2019 par la Préfecture.

Etudes de dangers

La réglementation impose qu'elles soient réexaminées tous les 5 ans à minima par les exploitants.

7. Questions diverses

Mme GROS indique que l'entreprise ECTRA vient de s'installer sur la commune de Crolles. Il s'agit selon elle d'une entreprise à risque qui pourrait être classée SEVESO. Dans le contexte actuel de défiance générale, elle demande s'il est envisageable d'anticiper l'inclusion de ce site dans la CSS, a minima d'organiser une présentation de cet exploitant avant que la décision ne soit prise. Elle insiste sur la nécessité d'améliorer les échanges entre les exploitants et les élus qui sont confrontés directement aux craintes des habitants.

Mme N'GUESSAN indique qu'il s'agit d'un site classé SEVESO seuil bas. M. PIEYRE rappelle que seuls les sites SEVESO seuil haut sont concernés par la mise en place de CSS.

Compte tenu des derniers incidents du Grésivaudan (deux incendies en juillet et novembre 2019 – qui ne concernaient pas des installations classées), Mme GROS insiste sur l'importance de l'information sur le terrain, d'une communication très réactive (y compris sur les réseaux sociaux...).

M. PIEYRE confirme l'importance de la communication dans la prévention et gestion des risques.

8. Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions, M. PIEYRE remercie les participants et lève la séance.